

SÉANCE DU 18 MARS 2024

Convoqué le 7 mars 2024, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 18 mars, à 20 heures 30 sous la présidence de Madame Anita BENIER, Maire.

Absents excusés : Monsieur Éric LANGÉ qui donne pouvoir à Madame Sophie LE NOAN
Monsieur Joffrey BARALLE qui donne pouvoir à Monsieur Régis VRAIN
Madame Céline FAUCHER-LUCAS qui donne pouvoir à Monsieur Antoine PRÉVOST

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine PRÉVOST

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé et signé

2024-08 DEMANDE DE SUBVENTION INSTALLATION D'UN PARCOURS FITNESS MULTI-GÉNÉRATIONNEL

Présentation du projet d'installation d'un parcours fitness multigénérationnel sur la parcelle cadastrée L139. Accord à l'unanimité.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et donne pouvoir de signatures.

2024-09 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	150 €
- ASSOCIATION SPORTIVE BACCON HUISSEAU FOOT	600 €
- SOUVENIR FRANÇAIS	50 €
- FNACA	45 €
- JOIE DE VIVRE A BACCON	165 €
- CLIC ENTRAIDE UNION	150 €

2024-10 VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX 2024

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Madame le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation : 9,72 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 28,68 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30,30 %

CHARGE Madame le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

2024-11 COMPTE DE GESTION 2023 COMMUNE

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 de la commune dressé par Madame la Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2024-12 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 COMMUNE

Le Compte Administratif 2023 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 300 747,79 € dont 77 544,25 € en section d'investissement et 223 203,54 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2024-13 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 COMMUNE

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 77 544,25 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 223 203,54 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 223 203,54 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 77 544,25 €

2024-14 BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2024

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 de la commune.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 611 862,28 €
- Recettes 611 862,28 €

Section d'investissement :

- Dépenses 409 406,53 €
- Recettes 409 406,53 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2024-15 COMPTE DE GESTION 2023 EAU

Après avoir pris connaissance du compte de gestion 2023 du service de l'eau de la commune de Baccon dressé par Madame la Comptable Public, considérant que ce compte de gestion est en parfaite concordance avec le compte administratif, le Conseil Municipal autorise le Maire à le signer.

2024-16 COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EAU

Le Compte Administratif 2023 est présenté par le Maire et examiné par le Conseil Municipal. Le résultat global de clôture s'élève à 189 262,73 € dont 36 042,04 € en section d'investissement et 153 220,69 € en section de fonctionnement.

Après en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Charles MALAUZAT, doyen d'âge, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif.

2024-17 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 BUDGET EAU

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2023, en adoptant le Compte Administratif du service de l'eau de la Commune de BACCON qui fait apparaître :

- un excédent de la section d'investissement de : 36 042,04 €
- un excédent de la section de fonctionnement de : 153 220,69 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de

l'exercice 2022 comme suit :

- Compte 002 – Résultat positif de fonctionnement reporté : 153 220,69 €
- Compte 001 – Résultat positif d'investissement reporté : 36 042,04 €

2024-18 BUDGET PRIMITIF EAU 2024

Madame le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal le projet du budget primitif 2024 du service de l'eau.

Il est arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

- Dépenses 210 838,57 €
- Recettes 210 838,57 €

Section d'investissement :

- Dépenses 227 930,61 €
- Recettes 227 930,61 €

Après vote et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent le budget tel qu'il a été présenté.

2024-19 TRAVAUX

- Les travaux de sécurisation de la Renardière devraient débuter début avril 2024.
- Un devis a été demandé à la société Décibel France afin de traiter les problèmes acoustiques de la salle du restaurant ainsi que la salle de l'écu. Le montant du devis s'élève à 4 120 euros H.T. soit 4 944 euros TTC. Le Conseil valide ce devis à l'unanimité.
- Un devis sera demandé à la société BSTP pour la réfection de la route de Coulmiers.
- Nous sommes en attente d'un devis de la société ROC pour la réparation du plafond de l'église.

2024-20 PÉRISCOLAIRE

Compte tenu du peu d'enfants inscrits au périscolaire malgré la relance effectuée à la rentrée de septembre 2023, et après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne plus offrir ce service à la population à la rentrée de septembre 2024. Le coût de cette prestation étant trop élevé. Il sera proposé à Madame GOUVERNE de travailler en Mairie 2 après-midi par semaine.

2024-21 COLIS DES ANCIENS

Suite à la réflexion concernant la distribution des colis de Noël pour nos aînés, le Conseil Municipal a décidé à la majorité de maintenir le repas pour les Bacconnais à partir de 66 ans accompagnés de leur conjoint. Il n'y aura plus de colis pour les aînés de plus de 72 ans. La municipalité organisera pour celles et ceux n'ayant pas de moyen de locomotion un service chargé de les véhiculer. La date du prochain repas est fixée au dimanche 17 novembre.

2024-22 QUESTIONS DIVERSES

Visite du Secrétaire Général de la Préfecture : Monsieur COSTAGLIOLI effectuera une visite de courtoisie sur notre commune le 7 mai 2024. Nous lui proposerons une visite de l'entreprise Philagro et de la Tour Chappe. Un déjeuner est prévu au restaurant P'Osez L'Instant. L'ensemble du Conseil Municipal est convié à participer à cet événement.

Mme Anita BENIER

M. Régis VRAIN

M. Charles MALAUZAT

M. Antoine PRÉVOST

Mme Céline FAUCHER-LUCAS

Mme Céline CHAUVET

M. François MOREAU

M. Joffrey BARALLE

M. Bruno BOURGEOIS

Mme Gladys CHAVOUET

M. Christian POUSSET

M. Éric LANGÉ

M. Nicolas d'ABOVILLE

Mme Sophie LE NOAN